




## [Information] PRO-PS - fin de l'IGC 2bis et 2ter

Bonjour

Comme communiqué précédemment de nombreuses fois dans le contexte des actions liées à la migration vers l'IGC Santé et encore rappelé lors des dernières JNI de l'ANS, l'ANS (ex ASIP-Santé) mettra fin à l'exploitation des infrastructures de gestion des clés IGC 2 bis et 2 ter au 31/12/2020.

Seules les cartes CPx v3.3 intégrant l'IGC santé seront opérationnelles à partir du 01/01/2020. L'ANS a synchronisé la fin de la diffusion des cartes CPx v3.3 (dites IGC santé) avec le démantèlement des infrastructures précédentes et achèvera la diffusion des cartes CPx v3.3 fin novembre 2020.

 Fin décembre 2020, toutes les cartes obsolètes relevant des anciennes IGC 2bis et 2ter seront révoquées. Cela implique que tout Professionnel de Santé utilisant encore une ancienne carte CPx après le 31/12/2020 ne pourra plus accéder aux services de l'assurance maladie (facturation SESAM-Vitale, Services Ameli pro et Web-DMP, etc.). Cette extrémité n'a potentiellement pas lieu d'être, puisque cet effort de compatibilité par les industriels a déjà été effectué en 2019 voire début 2020.

Il est cependant important de rappeler à tous vos clients de :

- ne pas oublier d'utiliser sans délai la dernière carte CPx livrée par l'ANS sans attendre la fin de validité de leur précédente carte et ce, impérativement avant l'échéance du 31/12/2020.
- télétransmettre avant ce changement de carte, tous les lots de FSE émis avec les cartes obsolètes.

Nous vous remercions par avance pour cette action de communication et de suivi de votre clientèle et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Très cordialement

sesam-vitale



**Bernard MONCLUS**

Chargé de déploiement

GIE SESAM-Vitale

5 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72019 Le Mans cedex 2

Retrouvez-nous sur

